

Réforme statutaire des PETPE et PE-VNF : Bilan 2024-2025 et perspectives

Réunion du 10 octobre 2025

La note de gestion en date du 17 octobre 2024, portant sur la reconnaissance des fonctions d'encadrement et de haute responsabilité des agents du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat (PETPE), et concernant également les personnels d'exploitation de VNF, présente la réforme statutaire du corps des PETPE et crée à terme deux voies de débouché, complémentaires, pour les actuels chef d'équipe d'exploitation principaux (CEEP) :

- L'emploi fonctionnel de chef d'équipe d'exploitation divisionnaire (CEED)
- La promotion au corps des techniciens supérieurs du développement durable (TSDD).

La présente réunion a pour objectif de partager avec les représentants du personnel un bilan de ces dispositifs, pour les campagnes 2024-2025, de préciser les exercices en cours pour les campagnes 2006 et d'évoquer les perspectives de gestion à partir de 2027 conformément aux engagements prévus par la note précitée.

Premiers éléments de bilan du dispositif relatif à la montée en charge des nouveaux emplois fonctionnels de chef d'équipe d'exploitation divisionnaire (CEED) pour les années 2024-2025

La réforme statutaire prévoit également la création d'emploi fonctionnels de CEED ouverts principalement aux postes d'encadrants dans les DIR et à VNF aux postes nécessitant de l'expérience et/ou une technicité particulière comportant notamment la surveillance et l'exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie, l'encadrement de plusieurs agents de catégorie C, la direction des activités d'un ou de plusieurs chantiers, ainsi que la réalisation de l'exécution de travaux qui nécessitent une pratique et une dextérité toutes particulières.

Ces emplois, au nombre à terme de 550 (412 Etat + 138 VNF), sont ouverts aux agents ayant atteint l'échelon 4 depuis au moins un an et comptant au moins quatre ans de services effectifs dans le grade de CEEP (ou dans un grade équivalent).

A ce jour, après deux années de montée en charge du dispositif, 400 personnes ont été détachées sur emploi fonctionnel de CEED :

Année	Calibrage Emplois (PETPE)	Calibrage emplois (PEVNF)	Total (réalisé)
2024	188	62	250
2025	112	38	150
2026 (prévisionnel)	112	38	A venir
Total	412	138	400/550

Le bilan de ce dispositif permet de constater que l'ensemble des détachements possibles et présentés sur le tableau précédent ont été réalisés, tant pour les PETPE que pour les PEVNF.

La présente réunion sera l'occasion de présenter aux organisations syndicales les données statistiques concernant ces exercices, la répartition des emplois par direction, ainsi qu'une analyse qualitative des détachements sur emplois fonctionnels réalisés.

Premiers éléments de bilan du dispositif spécial d'accès à la catégorie B (plan de requalification)

Le plan de requalification sur trois ans (2024-2025-2026) prévoit la promotion vers le premier niveau de grade du corps des TSDD par la voie d'une liste d'aptitude spéciale, spécialité « entretien et exploitation des infrastructures ». Hors dispositif pérenne, il porte sur les années 2024 à 2026, et concerne les PETPE et PE-VNF. Au total 550 promotions pour l'accès au corps des TSDD par liste d'aptitude sont prévues. Elles concernent principalement les agents affectés dans les directions interdépartementales des routes (DIR), soit 413 pour les PETPE et 137 pour les personnels d'exploitation de Voies navigables de France (PEVNF).

A ce jour, après deux années de montée en charge du dispositif, 450 personnes ont été promues TSDD :

Année	Calibrage Promotions (PETPE)	Calibrage promotions (PEVNF)	Total (réalisé)
2024	188	62	250
2025	150	50	200
2026 (prévisionnel)	75	25	A venir
Total	413	137	450/550

Le bilan de ce dispositif spécial permet de constater que l'ensemble des promotions possibles ont été réalisées, tant pour les PETPE que pour les PEVNF.

La présente réunion sera l'occasion de présenter aux organisations syndicales les données statistiques concernant ces exercices, la répartition des promotions par direction, ainsi qu'une analyse qualitative des promotions réalisées.

La réforme statutaire des PETPE et PE VNF a ainsi déjà permis à 850 agents de connaître une évolution de carrière conformément au calendrier annoncé et aux engagements pris.